

La violence faite aux femmes, 2011

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le lundi 25 février 2013

Selon les données déclarées par la police, un peu plus de 173 600 femmes de 15 ans et plus ont été victimes d'un crime violent en 2011, ce qui représentait un taux de 1 207 femmes victimes pour 100 000 femmes dans la population.

Les voies de fait simples constituaient environ la moitié des crimes violents commis contre les femmes et déclarés par la police; venaient ensuite les menaces (13 %), les voies de fait majeures (10 %), l'agression sexuelle dans laquelle la victime subit des blessures mineures ou ne subit aucune blessure (7 %) et le harcèlement criminel (7 %).

En 2011, le taux de crimes violents commis contre les femmes et déclarés par la police était d'environ 5 % supérieur au taux affiché chez les hommes. À l'exception de l'agression sexuelle et du harcèlement criminel, les femmes et les hommes avaient tendance à être victimes d'infractions semblables.

Les femmes étaient 11 fois plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'une agression sexuelle et 3 fois plus susceptibles d'être victimes de harcèlement criminel.

Entre 2009 et 2011, le taux de voies de fait commises à l'endroit des femmes et déclarées par la police, qui englobe les voies de fait simples et les voies de fait majeures, a diminué de 5 % pour s'établir à 705 victimes pour 100 000 femmes. Les données policières révèlent également un recul du taux de tentatives de meurtre sur des femmes au cours de cette période de trois ans.

Le taux d'agressions sexuelles commises contre les femmes et déclarées par la police est demeuré stable en 2011, après avoir augmenté entre 2009 et 2010. Selon les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2009 sur la victimisation, laquelle fournit des renseignements sur les incidents de victimisation autodéclarés, qu'ils aient été signalés ou non à la police, une proportion considérable d'agressions sexuelles ne sont pas signalées à la police.

Le taux d'homicides sur des femmes, crime qui est généralement considéré comme un baromètre des infractions avec violence, est demeuré relativement stable depuis 2000. Au cours des trois décennies qui ont précédé l'an 2000, le taux avait reculé de 58 %.

La violence entre partenaires intimes

En 2011, la police a déclaré qu'environ 78 000 actes de violence ont été commis à l'endroit des femmes aux mains d'un partenaire intime actuel ou ancien, y compris les conjoints (en droit ou de fait) et les partenaires amoureux. Le taux global de violence à l'endroit des femmes aux mains d'un partenaire intime s'établissait à 542 victimes pour 100 000 femmes; ce taux était près de quatre fois supérieur à celui enregistré chez les hommes.

Tant les femmes que les hommes étaient plus à risque d'être victimes de violence de la part d'un partenaire amoureux que d'un conjoint. Chez les femmes, le taux de violence entre partenaires amoureux en 2011 était de 60 % supérieur au taux de violence conjugale.

Le taux d'homicides sur des femmes aux mains d'un partenaire intime a augmenté de 19 % entre 2010 et 2011. Cependant, le taux noté en 2011 était de 15 % inférieur à ce qu'il était 10 ans auparavant.

Les données de l'ESG sur la victimisation révèlent une baisse du pourcentage de femmes ayant déclaré avoir été victimes de violence conjugale entre 1999 et 2009, lequel est passé de 8 % à 6 %. Ce changement est attribuable à la diminution de la violence perpétrée par les ex-conjoints.

Les résultats de l'ESG montrent également que la police était moins susceptible d'être au courant des cas de violence conjugale dont les femmes étaient victimes en 2009 qu'en 2004. Le pourcentage de femmes victimes ayant indiqué que l'incident avait été signalé à la police, soit par elles-mêmes ou par quelqu'un d'autre, est passé de 36 % à 30 %.



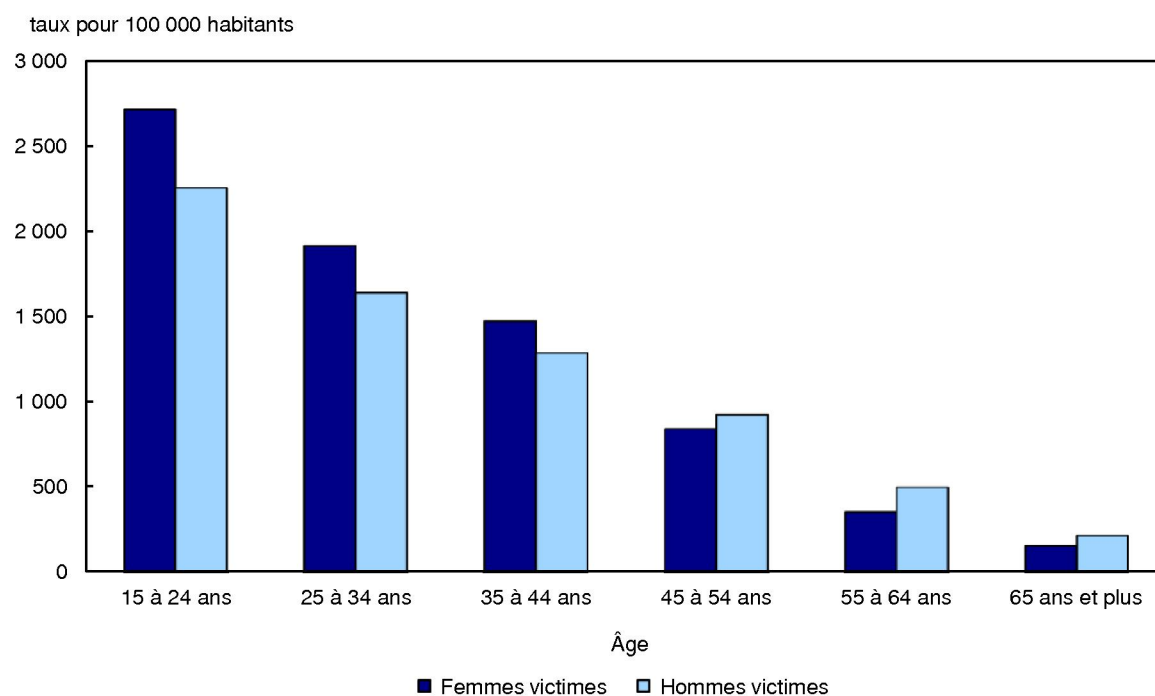
Les femmes étaient plus susceptibles de signaler l'incident à la police lorsqu'elles avaient été blessées, lorsqu'elles avaient craint pour leur vie ou lorsqu'elles avaient subi des mauvais traitements pendant un certain temps.

Les jeunes femmes sont les plus à risque d'être victimes de violence

Les jeunes femmes étaient les plus à risque de subir de la victimisation avec violence, d'après les données policières et les données autodéclarées sur la victimisation. Le risque diminuait généralement au fur et à mesure qu'augmentait l'âge.

Le taux de crimes violents commis contre les femmes de 15 à 24 ans et déclarés par la police était 42 % plus élevé que le taux noté chez les femmes de 25 à 34 ans, et il était près du double du taux affiché chez les femmes de 35 à 44 ans.

Graphique 1 Victimes de crimes violents déclarés par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime, Canada, 2011



Selon la police, en 2011, environ 8 200 filles de 11 ans et moins ont été victimes d'un crime violent, soit 381 victimes pour chaque tranche de 100 000 filles dans la population. Plus de la moitié (56 %) des crimes violents perpétrés envers les filles ont été commis par un membre de leur famille. Les auteurs présumés étaient de sexe masculin dans environ 8 affaires sur 10.

De plus, près de 27 000 adolescentes de 12 à 17 ans ont été victimes d'un crime violent en 2011; elles ont le plus souvent été agressées par de simples connaissances. Le taux de 2 273 victimes pour 100 000 adolescentes dans la population était près de deux fois plus élevé que le taux de crimes violents enregistré chez les femmes de 18 ans et plus.

Le taux de voies de fait contre les adolescentes de 12 à 17 ans noté en 2011 était de 6 % inférieur à celui enregistré en 2009. L'agression sexuelle suit une tendance quelque peu différente. Le taux d'agressions sexuelles envers les adolescentes a diminué de 4 % en 2011, à la suite d'une augmentation en 2010.

Les variations régionales

À l'échelon provincial, la Saskatchewan et le Manitoba, qui présentent systématiquement les taux provinciaux les plus élevés de crimes violents déclarés par la police, affichaient en 2011 des taux de violence envers les femmes qui étaient environ deux fois supérieurs au taux national. L'Ontario et le Québec ont affiché les plus faibles taux d'actes de violence envers les femmes.

À l'instar des crimes violents en général, les territoires ont constamment enregistré les plus hauts taux d'actes de violence envers les femmes déclarés par la police. Le taux de crimes violents commis contre les femmes au Nunavut était près de 13 fois supérieur au taux national.

Les conséquences de la victimisation avec violence

Selon les données déclarées par la police, 41 % des victimes féminines ont subi des blessures corporelles par suite de la violence, soit une proportion inférieure à celle des victimes masculines (46 %). De façon générale, les blessures subies par les femmes et les hommes étaient mineures.

Dans l'ensemble, les femmes victimes de violence étaient plus susceptibles de subir des blessures corporelles lorsqu'un conjoint ou un partenaire amoureux était impliqué. Les données déclarées par la police ont révélé que 49 % des victimes de violence conjugale et 53 % des victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ont été blessées, comparativement à 33 % des autres victimes féminines. C'était le cas indépendamment du type d'infraction avec violence.

Note aux lecteurs

Le présent article de Juristat est la troisième édition du profil statistique sur la violence faite aux femmes, l'accent étant mis sur les femmes de 15 ans et plus. On y examine la portée, la nature et les conséquences de la violence envers les femmes, ainsi que les tendances des expériences de violence vécues par les femmes.

Afin de dresser un portrait statistique détaillé de la violence envers les femmes, le présent rapport repose sur les deux sources suivantes : d'une part, les données déclarées par la police tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) et de l'Enquête sur les homicides; d'autre part, les données autodéclarées provenant de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2009 sur la victimisation, soit le cycle le plus récent.

L'analyse des tendances des affaires de violence non mortelle déclarées par la police est fondée sur la base de données du Programme DUC sur les tendances de trois ans (2009 à 2011). Elle se limite aux infractions ayant un enregistrement relatif à la victime complet et pour lesquelles le modèle de classification des infractions est demeuré constant au cours de la période de trois ans. Aux fins du présent article de Juristat, l'analyse des tendances comprend les tentatives de meurtre, les voies de fait et les agressions sexuelles.

Les données autodéclarées provenant de l'ESG viennent compléter les données déclarées par la police en fournissant les renseignements sur les incidents de victimisation autodéclarés, qu'ils aient été signalés ou non à la police. Elles fournissent également des renseignements sur les formes de mauvais traitements sans violence (par exemple la violence psychologique et l'exploitation financière), ainsi que sur les conséquences de la victimisation et le recours aux services sociaux.

L'article renferme aussi des renseignements provenant de l'Enquête sur les maisons d'hébergement et de l'Enquête sur les services aux victimes.

Tableau 1
Victimes de crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime et la province et le territoire, 2011

	Femmes victimes		Hommes victimes		Total	
	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹
Canada	173 614	1 207	161 900	1 151	335 514	1 180
Terre-Neuve-et-Labrador	2 940	1 330	2 610	1 237	5 550	1 284
Île-du-Prince-Édouard	682	1 096	568	961	1 250	1 030
Nouvelle-Écosse	5 201	1 262	5 111	1 324	10 312	1 292
Nouveau-Brunswick	4 474	1 376	3 956	1 272	8 430	1 325
Québec	34 813	1 036	34 564	1 049	69 377	1 042
Ontario	51 851	928	47 411	881	99 262	905
Manitoba	10 822	2 191	8 700	1 783	19 522	1 988
Saskatchewan	11 294	2 681	8 854	2 127	20 148	2 406
Alberta	21 959	1 459	20 400	1 301	42 359	1 379
Colombie-Britannique	25 369	1 301	26 826	1 410	52 195	1 355
Yukon	651	4 609	587	4 042	1 238	4 321
Territoires du Nord-Ouest	1 843	11 193	1 299	7 261	3 142	9 145
Nunavut	1 715	15 453	1 014	8 650	2 729	11 959

1. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 ans et plus.

Note(s) : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête 3302, 3315, 3328, 4504 et 5035.

L'article de *Juristat* : « Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques » (85-002-X) est maintenant accessible à partir du module *Publications* de notre site Web, sous l'onglet *Parcourir par ressource clé*. Choisissez *Tous les sujets*, ensuite *Crime et justice*, puis *Juristat*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous sans frais au 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (ligneinfomedias@statcan.gc.ca).